

DIU Coordination G rontologique (COGER)

**Cette formation ouvre une ann e sur deux en alternance avec le DIU
M decine de la personne  g e**

**2026 -2027 : DIU de Coordination G rontologique, puis chaque ann e
paire**

**2027 -2028 : DIU M decine de la Personne Ag e, puis chaque ann e
impaire**

Responsables

Pr Pierre JOUANNY, Professeur des Universit s - Praticien Hospitalier, P le Personnes  g es
Service de G riatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Dr J r my BARBEN, Ma tre de Conf rence des Universit s - Praticien Hospitalier,

Pr sentation

Contexte : cette formation est une refonte de la Capacit  de G rontologie   l'universit  de
bourgogne Europe.

Ce dipl me dure un an et fait partie, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau
national la capacit  de m decine de g rontologie (  partir de la rentr e 2021) qui forme aux
fonctions de M decin coordonnateur d'EHPAD ou coordonnateur de dispositifs territoriaux de
G riatrie (Dispositifs d'Appui   la Coordination, DAC, entre autres).

**Le DIU « M decine de la personne  g e » est un pr requis n cessaire   l'inscription
au DIU coordination G rontologique.**

Il s'agit d'un DIU reposant sur des supports de e-learning disponibles en distanciels, des
s minaires pr sentiels et des stages. Un comit  p dagogique local mixte Dijon/Besan on assure
la coordination de ces deux DIU.

Pour l'ann e 2026/2027 cette formation n'ouvre que sur DIJON

Objectifs de la formation

**  l'issue de ce parcours, les m decins seront en mesure d'assurer le r le de m decin
coordonnateur d'EHPAD en mobilisant un ensemble de comp tences cliniques,
manag riales et  thiques dans la conduite de ses missions :**

Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins

Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir

Présider la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement

Evaluer et valider l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins

Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques

Coordonner la réalisation d'une évaluation gériatrique

Contribuer auprès des professionnels de santé à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation

Elaborer un dossier type de soins

Coordonner, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité

Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents

Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques

Réaliser des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux

Elaborer, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour

À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées.

Au niveau de la coordination des acteurs territoriaux :

Identifier les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des personnes accompagnées

Conseiller les acteurs du territoire sur la politique gériatrique et les bons soins aux personnes âgées

Participer à la promotion et aux négociations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif auprès des acteurs du territoire

Animer les réunions de coordination sur le territoire des acteurs médicaux

Identifier les risques éventuels pour la santé publique sur le territoire et veiller à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la réponse à ces risques

Au sein du dispositif :

Donner un avis sur les admissions des personnes à accompagner

Participer à ou coordonner l'évaluation de l'état de dépendance des personnes accompagnées et l'élaboration de leurs projets de santé personnalisée

Elaborer, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins du dispositif

Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation au sein du dispositif

Veiller à l'application et à l'amélioration des bonnes pratiques gériatriques au sein du dispositif entre autres par l'analyse des pratiques professionnelles

Participer à la mise en œuvre du dossier type de soins en tenant compte des systèmes d'information et du secret médical

Participer à la rédaction du rapport annuel d'activité dans une approche réflexive

Organisation pédagogique

133 heures d'enseignement sur 1 année universitaire

Pratique pédagogique :

70 heures à distance (e-learning)

63 heures en présentiel

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Contenu

Modules à distance

E-learning : enseignements théoriques : 70 h sur les plateformes PLUBEL ET UNESS/SIDES

Modules en présentiel :

Enseignements cognitifs - forum questions/réponses et retour sur le e-learning

Travaux sur des cas cliniques (échanges de pratiques) - apprentissage par compétence
- séminaire thématiques

Stages pratiques de 20 demi-journées :

Dont au moins la moitié en EHPAD et pour l'autre partie au sein d'un dispositif territorial gériatologique sous la direction d'un gériatre titulaire d'une capacité ou d'un DES/DESC de Gériatrie ou du DIU de « Coordination gériatologique »

Participation optionnelle et recommandée :

- Congrès régional de Gériatrie de la Société de Gériatrie de l'Est
- Aux Journées annuelles de la Société Française de Gériatrie et Gériatrie (JASFGG)

Public

Médecins thésés, ayant un projet professionnel en gériatrie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche Comté

Médecins souhaitant assurer la fonction de Médecin coordonnateur d'EHPAD et/ou médecins impliqués dans des dispositifs de coordination gériatrique (réseaux gériatriques, CTA, PTA, MAIA, CLIC, DAC, CPTS...).

Prérequis :

Être titulaire du DIU de « Médecine de la Personne Âgée »

Être titulaire d'un diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et pouvoir exercer la médecine de plein droit en France

Pour les praticiens à diplôme hors Union Européenne, être lauréat de l'épreuve de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'accès à l'exercice (PAE)

Sur demande explicite, et à la discrétion de la commission de sélection, le candidat peut solliciter une dispense du DIU de Médecine de la Personne Âgée, s'il peut faire valoir une expérience et une expertise suffisante

Sélection par le comité pédagogique (Diplômes, CV et Lettre de motivation)

Validation de la formation

Condition d'assiduité (présentiel)

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Sauf motif impérieux, l'assiduité est validée à condition d'avoir été présent aux 9 journées de séminaires locaux.

Validation de la partie théorique (e-learning)

Validation du module d'e-learning à condition d'atteindre les scores de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks. Les modalités de validation du e-learning, sont identiques au niveau national et sont validées annuellement en CNEG.

Réussite à une épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG (Note éliminatoire : inférieure à 10/20)

En cas d'échec une deuxième session est organisée épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG

Validation de la pratique

Réalisation d'un mémoire portant sur :

- Un Récit de situation complexe authentique (RSCA)
- Ou une démarche qualité (EPP selon une méthode HAS)
- Ou d'un projet professionnel innovant

Présentation orale du mémoire devant un Jury commun (Dijon/Besançon)

Note éliminatoire inférieure à 10/20, durée 30 minutes (10 minutes de présentation, 20 minutes de discussion)

L'évaluation pratique est organisée par le comité pédagogique (Dijon) lors de journée de stage dans des structures qualifiées avec des gériatres encadrant qualifié

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr Pierre JOUANNY, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Pôle Personnes Âgées
Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Dr Jérémie BARBEN, Maître de Conférence des Universités - Praticien Hospitalier
Pôle Personnes Âgées – Service de Gériatrie Ambulatoire, CHU de Dijon

Autres intervenants : gériatre(s), neurologue(s), neuropsychologues(s), psychologue(s) clinicienne(s), gérontologue(s), professionnels soignants des secteurs sanitaire et medico-sociaux.

Tarifs

Droits administratifs : Selon tarifs définis annuellement par le CA de l'UBE / le Ministère

Droits pédagogiques : 1700 €/an

Contacter

CATHERINE ECHAROUX

Pour toute demande concernant cette formation, vous pouvez contacter Catherine ECHAROUX via l'adresse :

umdpcs01@u-bourgogne.fr

Par téléphone : 03 80 39 32 85

